#### GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366



Date: 26/02/2024 Page 1/18

Révision: N°2 (26/02/2024)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

#### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH

Code du produit : A25366 UFI : GA99-V9EX-PPC4-6PUU

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: SICO.

Adresse: 577 RUE DU POMMARIN - BP 16 - .38 341. VOREPPE. France.

Téléphone: 04 76 50 85 50. Fax: 04 76 50 85 67.

sico.fds@sico.net www.sico.net

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

#### Autres numéros d'appel d'urgence

Une liste des numéros d'appels d'urgence pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne est disponible sur le site internet de l'Echa (https://echa.europa.eu/fr/support/helpdesks)

A list of emergency telephone numbers for all European Union countries is available on the Echa website

(https://echa.europa.eu/fr/support/helpdesks)

#### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Conformément au règlement (CE) $n^{\circ}$ 1272/2008 et ses adaptations.

Aérosol, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229).

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (EUH066).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H336).

Danger par aspiration, Catégorie 1 (Asp. Tox. 1, H304).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

Le gaz propulseur n'est pas pris en compte pour la détermination de la classification du mélange pour la santé et l'environnement.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un aérosol muni d'un dispostif scellé de pulvérisation.

# Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :







GHS09

GHS02

GHS07

Mention d'avertissement :

**DANGER** 

Identificateur du produit :

606-001-00-8 ACETONE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**SICO** 

Date: 26/02/2024 Page 2/18 Version: N°1 (26/02/2024) Révision: N°2 (26/02/2024)

#### GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence - Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre P210

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

Conseils de prudence - Intervention :

P304 + P340EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de prudence - Stockage :

P410 + P412Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.

Conseils de prudence - Elimination :

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Autres informations:

Ne pas pulvériser de façon prolongée.

Utiliser et conserver seulement en zones bien ventilées. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui

pour lequel le produit est destiné.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

**Composition:** 

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 603-019-00-8	GHS02, GHS04	[1]	50 <= x % < 100
CAS: 115-10-6	Dgr	[7]	
EC: 204-065-8	Flam. Gas 1A, H220		
REACH: 01-2119472128-37			
DIMETHYL ETHER			
INDEX: 606-001-00-8	GHS02, GHS07	[1]	10 <= x % < 25
CAS: 67-64-1	Dgr		
EC: 200-662-2	Flam. Liq. 2, H225		
REACH: 01-2119471330-49	Eye Irrit. 2, H319		
	STOT SE 3, H336		
ACETONE	EUH:066		
CAS: 109-87-5	GHS02	[1]	10 <= x % < 25
EC: 203-714-2	Dgr		
REACH: 01-2119664781-31	Flam. Liq. 2, H225		
DIMÉTHOXYMÉTHANE			
EC: 919-857-5	GHS07, GHS08, GHS02		2.5 <= x % < 10
REACH: 01-2119463258-33	Dgr		
	Flam. Liq. 3, H226		
HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES,	Asp. Tox. 1, H304		
ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS	STOT SE 3, H336		
	EUH:066		

Version: N°1 (26/02/2024)

**SICO** 

GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

Date: 26/02/2024 Page 3/18

Révision: N°2 (26/02/2024)

EC: 931-254-9	GHS07, GHS09, GHS08, GHS02	$0 \le x \% \le 2.5$
REACH: 01-2119484651-34	Dgr	0 X= X /6 X 2.3
REACH. 01-2117-0-031-3-	Flam. Liq. 2, H225	
HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5%	Asp. Tox. 1, H304	
N-HEXANE	Skin Irrit. 2, H315	
N-HEXANE	STOT SE 3, H336	
	Aquatic Chronic 2, H411	
EC: 905-588-0	GHS07, GHS08, GHS02	0 <= x % < 2.5
REACH: 01-2119539452-40	Dgr	0 \= x \/0 \ \ 2.3
REACH: 01-2119339432-40	Flam. Liq. 3, H226	
REACTION MASS OF ETHYLBENZENE	Asp. Tox. 1, H304	
AND XYLENE	Acute Tox. 4, H312	
AND ATELIA	Skin Irrit. 2, H315	
	Eye Irrit. 2, H319	
	STOT SE 3, H335	
	STOT RE 2, H373	
INDEX: 030-001-00-1	GHS02, GHS09	0 <= x % < 2.5
CAS: 7440-66-6	Dgr	
EC: 231-175-3	Water-react. 1, H260	
	Pyr. Sol. 1, H250	
POUDRE DE ZINC - POUSSIERE DE ZINC	Aquatic Acute 1, H400	
(PYROPHORIQUE)	M Acute = 1	
	Aquatic Chronic 1, H410	
	M Chronic = 1	
CAS: 40027-38-1	GHS07, GHS09, GHS08	0 <= x % < 2.5
EC: 254-754-2	Wng	
REACH: 01-2119974119-29-0000	Skin Irrit. 2, H315	
	Eye Irrit. 2, H319	
TA-CAT /ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC	STOT RE 2, H373	
(Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIA	Aquatic Chronic 2, H411	
MINE	Aquatic Acute 1, H400	
	M Acute = 10	

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
EC: 905-588-0		dermale: ETA = 1100 mg/kg PC
REACH: 01-2119539452-40		
REACTION MASS OF ETHYLBENZENE		
AND XYLENE		

#### Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

Certaines substances peuvent ne pas avoir de n° d'enregistrement REACH parce qu'elles sont fabriquées ou importées à moins d'une 1T/an, sont des substances complexes ou sont exemptées par le Réglement REACH.

- [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.
- [7] Gaz propulseur.

# **RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

# En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de malaise, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Consulter un médicin en lui montrant l'étiquette

Révision : N°2 (26/02/2024)

Date: 26/02/2024 Page 4/18

#### GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

#### En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Laver soigneusement la peau avec de l'eau. Si l'irritation persite appeler un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Traitement spécifique et immédiat :

Aucune donnée n'est disponible.

#### Information pour le médecin :

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

# 5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

#### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser:

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Révision : N°2 (26/02/2024)

Date: 26/02/2024 Page 5/18

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour le contrôle d'exposition et measures de protection personnelle, voir la rubrique 8.

Pour les nformations relatives à l'élimination voir la rubrique 13

Pour les informations concernant la manipulation sûre du produit, voir la rubrique 7

#### **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

# Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne jamais aspirer ce mélange.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

# Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête.

Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter le contact du mélange avec la peau et les yeux.

Date : 26/02/2024 Page 6/18 Révision : N°2 (26/02/2024)

#### GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

#### Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

#### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2022/431, 2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
115-10-6	1920	1000	-	-	-
67-64-1	1210	500	-	-	-

# $- ACGIH\ TLV\ (American\ Conference\ of\ Governmental\ Industrial\ Hygienists,\ Threshold\ Limit\ Values,\ 2010):$

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
67-64-1	500 ppm	750 ppm		A4; BEI	
109-87-5	1000 ppm				

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 02/2022) :

1 111011111151110	110 // (211011 1110	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	•	
CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
115-10-6		1000 ppm		8(II)
		1900 mg/m3		
67-64-1		500 ppm		2(I)
		1200 mg/m3		
109-87-5		500 ppm		2(II)
		1600 mg/m3		

- Belgique (Arrêté royal du 11/05/2021) :

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
115-10-6	1000 ppm				
	1920 mg/m3				
67-64-1	246 ppm	492 ppm			
	594 mg/m3	1187 mg/m3			
109-87-5	1000 ppm				
	3155 mg/m3				

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/2021) :

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
115-10-6	1000	1920	-	-	-	-
67-64-1	500	1210	1000	2420	-	84
109-87-5	1000	3100	-	-	-	84

- Espagne (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (INSHT), 2019) :

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
115-10-6	1 ppm			VLI	
	1.92 mg/m3				

Version : N°1 (26/02/2024)

SICO

#### GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

Date: 26/02/2024 Page 7/18

Révision: N°2 (26/02/2024)

67-64-1	500 ppm 1.21 mg/m3	VLB. VLI	
109-87-5	1 ppm 3.165 mg/m3		

#### - Italie (Decret, 26/02/2004):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
115-10-6	1000 ppm				
	1920 mg/m3				
67-64-1	500 ppm				
	1210 mg/m3				

#### - Suisse (Suva 2021):

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
115-10-6	1000 ppm			
	1910 mg/m3			
67-64-1	500 ppm	1000 ppm		
		2400 mg/m3		
109-87-5	1000 ppm	2000 ppm		
	3100 mg/m3	6200 mg/m3		

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

TA-CAT /ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Utilisation finale:TravailleursVoie d'exposition:Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 0.29 mg de substance/m3

# HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS

Utilisation finale: Travailleurs
Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 300 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 1500 mg de substance/m3

**Utilisation finale:** Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 300 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 300 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 900 mg de substance/m3

# DIMÉTHOXYMÉTHANE (CAS: 109-87-5)

Utilisation finale: Travailleurs
Voice d'ayposition: Contact avec le

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 17.9 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 126.6 mg de substance/m3

Version: N°1 (26/02/2024)

SICO

Révision : N°2 (26/02/2024)

Date: 26/02/2024 Page 8/18

# GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

**Utilisation finale:** Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme DNEL : 18.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 18.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 31.5 mg de substance/m3

ACETONE (CAS: 67-64-1)

Utilisation finale:TravailleursVoie d'exposition:Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 186 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 1210 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 2420 mg de substance/m3

**Utilisation finale:** Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 62 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 62 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 200 mg de substance/m3

DIMETHYL ETHER (CAS: 115-10-6)

Utilisation finale:TravailleursVoie d'exposition:Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 1894 mg de substance/m3

**Utilisation finale:** Consommateurs

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 471 mg de substance/m3

 $Concentration\ pr\'edite\ sans\ effet\ (PNEC):$ 

TA-CAT /ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Compartiment de l'environnement : Sol PNEC : 9.93 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

Version : N°1 (26/02/2024)

SICO

# GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

Date: 26/02/2024 Page 9/18

Révision: N°2 (26/02/2024)

PNEC: 0.00646 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 0.000646 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 0.0041 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 204 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : Sédiment marin 20.4 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 99.3 mg/l

DIMÉTHOXYMÉTHANE (CAS: 109-87-5)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 4.654 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 14.577 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 1.477 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 13.135 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : 1.313 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 10 g/l

ACETONE (CAS: 67-64-1)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 29.5 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 10.6 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 1.06 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 26 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 30.4 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : Sédiment marin 3.04 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 100 mg/l

DIMETHYL ETHER (CAS: 115-10-6)

Compartiment de l'environnement : Sol

Version: N°1 (26/02/2024)

**SICO** 

Révision : N°2 (26/02/2024)

Date: 26/02/2024 Page 10/18

PNEC: 0.045 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 0.155 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 0.016 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 1.549 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 0.681 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : 0.0689 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 160 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

#### - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinylique)

Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation

#### - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

#### - Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Version : N°1 (26/02/2024)

SICO

Révision : N°2 (26/02/2024)

Date: 26/02/2024 Page 11/18

#### GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

Type de masque FFP:

Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149/A1.

Classe:

- FFP1

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :

- A1 (Marron)
- AX

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143/A1:

- P1 (Blanc)

Les types, classes et filtres de protection respiratoire ci dessus sont conseillés en cas de confrontation à des concentrations supérieures aux limites d'exposition mentionnées au point 8.1.(paramètres de contrôle). Ils doivent être ajustés en fonction des conditions réelles d'utilisation . Ils peuvent ne pas être nécessaires si le produit est utilisé en plein air ou dans un endroit suffisamment ventilé.

# RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique : Liquide Fluide.

Aérosol.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif: Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion,limite inférieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Dangers d'explosion, limite supérieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pН

pH: Non concerné. pH en solution aqueuse : Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé. Viscosité : v < 7 mm2/s (40°C)

Solubilité

Hydrosolubilité : Insoluble. Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Version: N°1 (26/02/2024)

SICO

Révision : N°2 (26/02/2024)

Date: 26/02/2024 Page 12/18

# GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité:

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

#### Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

Aérosols

Chaleur chimique de combustion : Non précisée.
Temps d'inflammation : Non précisée.
Densité de déflagration : Non précisée.
Distance d'inflammation : Non précisée.
Hauteur de flamme : Non précisée.
Durée de flamme : Non précisée.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter:

- l'échauffement
- la chaleur

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas de matières incompatibles connues.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Version: N°1 (26/02/2024)

**SICO** 

GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la somnolences, la narcose, une diminution de la vigilance, la perte de réflexes, le manque de coordination ou le vertige.

Ils peuvent également se manifester sous la forme de violents maux de tête ou de nausées et entraîner des troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue ou des troubles de la mémoire.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

#### 11.1.1. Substances

#### Toxicité aiguë:

REACTION MASS OF ETHYLBENZENE AND XYLENE

Par voie cutanée: DL50 = 1100 mg/kg poids corporel/jour

CL50 11 mg/l Par inhalation (Vapeurs):

TA-CAT /ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Par voie orale: DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 423 (Toxicité aiguë par voie orale - Méthode de la classe de

Date: 26/02/2024 Page 13/18

Révision: N°2 (26/02/2024)

toxicité aiguë)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

TA-CAT /ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

TA-CAT /ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Espèce: Autres

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT :

Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test):

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

# Mutagénicité sur les cellules germinales :

TA-CAT /ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vitro): Négatif.

Espèce : Cellule de mammifère

OCDE Ligne directrice 476 (Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de

mammifères)

Test d'Ames (in vitro): Négatif.

# Toxicité pour la reproduction :

TA-CAT /ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Etude sur la fertilité : Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 414 (Étude de la toxicité pour le développement prénatal)

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

TA-CAT /ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

(2024) Révision : N°2 (26/02/2024)

#### GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

Par voie orale : C = 1 mg/kg poids corporel/jour

Espèce: Rat

Durée d'exposition : 90 jours

OCDE Ligne directrice 407 (Toxicité orale à doses répétées - pendant 28 jours sur les

Date: 26/02/2024 Page 14/18

rongeurs)

#### 11.1.2. Mélange

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 11.2. Informations sur les autres dangers

#### **Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Acétone (CAS 67-64-1): Voir la fiche toxicologique n° 3.
- Zinc (CAS 7440-66-6): Voir la fiche toxicologique n° 75.

# **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

#### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Substances

TA-CAT /ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1)

Toxicité pour les algues : CEr50 = 0.041 mg/l

Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

# 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

# 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Substances

TA-CAT /ACIDE OLÉIQUE, COMPOSÉ AVEC (Z)-N-OCTADEC-9-ÉNYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 40027-38-1) Biodégradation : Rapidement dégradable.

# Révision : $N^{\circ}2$ (26/02/2024)

Date: 26/02/2024 Page 15/18

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

# **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2022 [41-22] - OACI/IATA 2023 [64]).

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1950

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1950=AÉROSOLS inflammables

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

-

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1 L	190 327 344	E0	2	D
							625			

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage	Séparation
								manutention	

Révision: N°2 (26/02/2024)

Date: 26/02/2024 Page 16/18

2	See SP63 -	See SP277	F-D. S-U	63 190 277	E0	- SW1 SW22	SG69
				327 344 381			
				959			

GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167	E0
								A802	
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145 A167	E0
								A802	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

Polluant marin (IMDG 3.1.2.9) : (poudre de zinc - poussiere de zinc (pyrophorique))

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

# 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

#### Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

# Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) $n^{\circ}$ 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

#### Précurseurs d'explosifs :

Le mélange contient au moins une substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs:

- Acétone (CAS 67-64-1)

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif réglementé par des membres du grand public est soumise aux obligations de signalement.

# Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

# Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : 84

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

### Nomenclature des installations classées (Version 53 de mars 2023, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3):

3):					
N° ICPE	Désignation de la rubrique				
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de				
	catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.				
	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :				
	1. Supérieure ou égale à 150 t	A	2		
	2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t	D			

2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t

Nota. - Les aérosols inflammables sont classés conformément à la directive 75/324/ CEE relative aux générateurs aérosols. Les aérosols extrêmement inflammables et inflammables de la directive 75/324/ CEE correspondent respectivement aux aérosols inflammables des catégories 1 et 2 du règlement (CE) n° 1272/2008.

Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 150 t.

Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t.

Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. 4511

La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :

1. Supérieure ou égale à 200 t

2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t

Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.

Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t.

1

DC

Version : N°1 (26/02/2024)

**SICO** 

Révision : N°2 (26/02/2024)

Date: 26/02/2024 Page 17/18

# GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour ce mélange.

# **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CEr50: La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë

PC: Poids Corporel

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

UFI: Identifiant unique de formulation.

STEL: Short-term exposure limit

TWA: Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE: Valeur Limite d'Exposition.

VME: Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02: Flamme.

GHS07: Point d'exclamation.

Version: N°1 (26/02/2024)

SICO

 $\begin{array}{ccc} Date: 26/02/2024 & Page \ 18/18 \\ R\'{e}vision: N^{\circ}2 \ (26/02/2024) \end{array}$ 

# GALVA A FROID BRILLANTE 500MLX12 QUICK TECH - A25366

GHS09: Environnement.

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistante et très bioaccumulable. SVHC: Substance of Very High Concern.